



PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ

# PCQVP Politique Mondiale de Genre

Jun 2022



# 1. Déclaration de principe

PCQVP s'engage à adopter une perspective féministe dans toutes ses activités. Lorsque nous parlons de perspective féministe, nous entendons les efforts entrepris pour faire respecter les droits et la dignité de tous·tes quel que soit leur sexe, genre, race, âge, classe, capacité ou autre type d'identification sociale. Nous nous efforçons de promouvoir une culture d'inclusion, de respect et d'égalité qui incarne notre engagement à adopter les valeurs et principes féministes dans nos activités.

Nous reconnaissons qu'il n'y a pas de gouvernance des ressources naturelles et de transparence juste sans justice de genre. Nous contestons la discrimination fondée sur le genre et l'identité sous toutes ses formes. Nous remettons également en question les vecteurs d'inégalité entre les sexes, en particulier le pouvoir et le patriarcat. Nous continuons à soutenir un agenda citoyen pour le secteur de la gouvernance des ressources naturelles, mobilisant les citoyen·ne·s, en particulier ceux·celles qui sont victimes de discrimination et de marginalisation systémiques et institutionnalisées, en vue de la revendication de leurs droits.

---

## 2. Application

Cette politique s'applique à/aux :

- Membres des organes directeurs de PCQVP (Conseil d'administration, Conseil mondial et Comité de pilotage d'Afrique)
- Secrétariat international de PCQVP
- Coalitions nationales de PCQVP

Dans ce document, « nous » se réfère à tout·e individu ou entité relevant de ces catégories. Chaque coalition nationale devra promulguer ses propres plans d'action et d'autres documents réglementaires pour mettre en œuvre cette politique. Cette politique est ratifiée par l'Assemblée mondiale de PCQVP.

Nous reconnaissons que nous vivons une période de changement rapide et sans précédent. Par conséquent, cette politique sera révisée **tous les trois ans** ou plus fréquemment, si besoin est.

---

## 3. Principes directeurs

Quatre principes directeurs étayent cette politique. Ces principes reflètent les principaux éléments de notre stratégie Vision 2025 et résument notre engagement envers l'avancement de l'égalité des genres :

- **Impulsion des membres** : nous promovons une coalition mondiale efficace et inclusive œuvrant par l'action collective ;
- **Justice de genre** : nous renforcerons notre compréhension de la justice de genre, y compris l'adoption d'une perspective et des principes féministes dans tout ce que nous faisons et nous nous efforcerons de traiter des formes multiples et transversales de discrimination auxquelles divers groupes de femmes, de filles et d'autres groupes marginalisés font face ;
- **Inclusion et diversité** : nous nous efforcerons de devenir une organisation plus inclusive en forgeant de manière proactive des liens et des partenariats/alliances avec les groupes de personnes handicapées, de femmes autochtones, de jeunes et de défenseur·se·s de l'égalité des genres, et en interne par le biais d'un leadership et d'une représentation équilibrés entre hommes et femmes ;
- **Leadership éclairé** : nous contribuerons à façonner un discours efficace dans le secteur extractif pour promouvoir une approche féministe de notre agenda citoyen.

---

## 4. Objectif

Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) envisage un monde dans lequel tou·te·s les citoyen·ne·s tirent profit de leurs ressources naturelles, aujourd'hui et demain. PCQVP est convaincu que la justice de genre est cruciale pour concrétiser cette vision.

S'appuyant sur les instruments/normes internationaux-ales sur le genre, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les documents de suivi, ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD), les objectifs de la Politique mondiale de genre de PCQVP sont de :

1. fournir une vision claire, un message cohérent et une approche coordonnée de la promotion de la justice de genre à tous les niveaux de gouvernance ;
2. promouvoir les connaissances institutionnelles et des membres sur la justice de genre et sa pertinence dans le secteur extractif ;
3. établir des normes visant à devenir une organisation qui adopte et applique les valeurs, les principes et les pratiques féministes envers lesquels nous sommes redevables ;
4. Redéfinir et façonner une culture qui incarne l'engagement de PCQVP vis-à-vis de la justice de genre ;
5. Communiquer notre position sur le féminisme et la justice de genre intersectionnels à nos parties prenantes dans le secteur extractif.

PCQVP s'efforcera de concrétiser ces objectifs sans quatre grands domaines prioritaires de mise en œuvre :

- Individus et culture

- Structures et politiques
- Plaidoyer et campagnes
- Communication

Ces domaines prioritaires de mise en œuvre sont le point de référence permettant de mesurer les progrès de mise en œuvre de cette politique de genre. Ces priorités sont interconnectées et se renforcent mutuellement afin de garantir que PCQVP puisse adopter les valeurs et principes féministes dans ses activités conformément à sa vision. Aucun domaine prioritaire de mise en œuvre ne peut être pris en compte isolément et chacun d'entre eux a le même poids et la même importance. Nous avons défini des indicateurs d'égalité des genres pour chaque priorité.

---

## 5. Domaines prioritaires de mise en œuvre

### 5.1. Individus et culture

PCQVP s'efforcera de former une masse critique d'individus qui promeuvent des attitudes, des pratiques et des comportements cohérents respectueux des principes de cette politique.

#### Indicateurs de réussite

##### D'ici 2025 :

1. Chaque organe directeur mondial ou régional (Conseil mondial, Conseil d'administration et Comité de pilotage Afrique) comporte un·e champion·ne désigné·e de la dimension genre responsable de faire en sorte que la Politique mondiale de genre est mise en œuvre et promue dans l'organe en question.
2. Le renforcement des capacités d'égalité des genres et d'inclusion est institutionnalisé et a lieu à tous les niveaux de gouvernance mondiale.
3. L'organisation a une tolérance zéro à l'égard de la discrimination fondée sur le genre, y compris le harcèlement sexuel, et les blagues, actions et commentaires irrespectueux à tous les niveaux mondiale ou régionale.

##### D'ici 2030 :

1. Les coalitions PCQVP comprennent des champion·ne·s de la dimension genre qui soutiennent l'intégration de l'égalité des genres et les principes de cette politique.
2. L'organisation a une tolérance zéro à l'égard de la discrimination fondée sur le genre, y compris le harcèlement sexuel, et les blagues, actions et commentaires irrespectueux dans toutes les coalitions PCQVP.
3. Les leaders de PCQVP (mondiaux·ales, régionaux·ales et nationaux·ales) sont d'actif·ve·s défenseur·se·s des droits et de la participation des femmes, des filles et des groupes marginalisés au sein du mouvement.

## 5.2. Structures et politiques

PCQVP aspirera à intégrer des mesures d'égalité des genres et d'inclusion dans les politiques et les structures.

### Indicateurs de réussite

#### D'ici 2025 :

1. La majorité des coalitions PCQVP possède une bonne connaissance de la Politique mondiale de genre.
2. Un minimum de 50 % des membres du Conseil d'administration, du Conseil mondial et du Comité de pilotage d'Afrique de PCQVP est des femmes.
3. Les coalitions nationales de PCQVP prennent des mesures spécifiques pour promouvoir les femmes aux postes de coordinatrices/directrices/présidentes, y compris la possibilité d'une alternance hommes/femmes dans l'exercice des mandats.
4. Le cas échéant, toutes les politiques de PCQVP, comme celles relatives à la maternité, la paternité et la garde d'enfants, reflètent les principes de cette politique de genre.

#### D'ici 2030 :

1. Tous les programmes de travail et stratégies annuels (nationaux et mondiaux) de PCQVP reflètent les principes et les objectifs de cette politique, et comprennent un budget permettant sa mise en œuvre.
2. Au moins 50 % de tous les rôles de leadership/des comités de pilotage des coalitions nationales sont occupés par des femmes.
3. Les coalitions nationales et les organes directeurs régionaux et mondiaux allouent une partie de leurs postes de direction aux autres groupes marginalisés.

## 5.3. Plaidoyer et campagnes

PCQVP fera la promotion de la justice de genre dans le secteur extractif lors de ses initiatives de plaidoyer et de campagnes.

### Indicateurs de réussite

#### D'ici 2025 :

1. Les initiatives de plaidoyer et de campagnes de PCQVP prennent en compte la perspective féministe, et comprennent des objectifs et des stratégies spécifiques qui promeuvent la justice de genre, le cas échéant.
2. Les initiatives de plaidoyer et de campagnes de PCVQP ont une vision claire, un message cohérent et une approche coordonnée de l'avancement de la justice de genre dans le secteur extractif.

**D'ici 2030 :**

1. Les initiatives de plaidoyer et de campagnes de PCQVP sont conçues pour refléter les principes et les objectifs de cette politique, y compris par le biais d'objectifs mesurables relatifs à l'égalité des genres et à l'inclusion sociale.
2. L'analyse intersectionnelle des relations de pouvoir prenant en compte la dimension genre et l'analyse des risques sensibles au genre sont un élément crucial de la conception et de la planification du plaidoyer/des campagnes au niveau régional, national et mondial.

## 5.4. Communication

PCQVP promouvra, préservera et célébrera dans sa communication la dignité et la résilience des femmes et des filles diverses, et d'autres groupes victimes d'exclusion et de marginalisation systémiques.

**Indicateurs de réussite****D'ici 2025 :**

1. La communication de PCQVP au niveau régional et mondial incorpore les principes de cette politique, y compris par le biais de l'utilisation d'un langage et d'images sensibles au genre et inclusifs.
2. La communication de PCQVP au niveau régional et mondial est fondée sur les concepts d'inclusion, de renforcement et de soutien, et fait valoir les droits et la dignité des femmes et des filles.

**D'ici 2030 :**

1. Les coalitions nationales et les dirigeant-e-s de PCQVP communique systématiquement d'une manière qui reflète les principes de cette politique, y compris l'utilisation d'un langage et d'images sensibles au genre et inclusifs.
2. PCQVP est un allié visible et reconnu de l'ensemble du mouvement féministe et de justice de genre au niveau national et mondial.

---

## 6. Rôles et responsabilités

Afin d'institutionnaliser cette politique, les membres et les organes directeurs de PCQVP effectueront les tâches suivantes.

**Le Conseil d'administration et le Conseil mondial :**

- superviseront la mise en œuvre de cette politique ;
- garantiront un budget et des ressources adéquates en vue de la mise en œuvre de cette politique ;
- promouvront les principes de cette politique.

**Les coalitions nationales :**

- promouvront les principes de cette politique ;
- s'engageront à faire valoir les principes de cette politique ;
- intégreront la politique dans leurs programmes de travail.

**Le Secrétariat international :**

- promouvra les principes de cette politique ;
- intégrera la politique dans ses programmes de travail ;
- servira de référentiel de connaissances et de soutien aux coalitions nationales.

**Cette politique a été approuvée par les membres lors de la 5e Assemblée mondiale de PCQVP le 30 juin 2022, après une consultation à l'échelle du mouvement.**

# Annexes

## 1. Définitions

**Perspective féministe :** Elle consiste à soigneusement et délibérément examiner les systèmes structurels de pouvoir et l'impact qu'ils ont, y compris sur les femmes et les filles diverses, et les personnes dont le genre est non-conforme lors de l'analyse, de la planification et/ou de la prise de décision au sujet des programmes, des politiques, etc. L'adoption d'une perspective féministe entraîne l'examen de toutes les implications de vos activités sur la dimension genre et l'exclusion.

**Principes féministes :** Ces principes affirment la conviction que tous les êtres humains sont égaux et doivent être traités sur un pied d'égalité. L'application des principes féministes consiste à analyser les systèmes structurels de pouvoir sous leurs nombreuses formes, et comprendre/reconnaître les attentes sociétales de tous les individus.

**Genre :** Le genre fait référence aux significations culturelles attachées à la « féminité » et à la « masculinité » qui influencent les identités personnelles. En tant que concept social, le genre varie d'une société à l'autre au cours du temps et des changements. Ces concepts sociaux sont spécifiques à l'époque et au contexte, et sont variables. Ils sont enseignés et influencés par la famille, les pairs, les médias, l'école, la religion, le gouvernement, etc. Le genre détermine ce qui est attendu des personnes, et ce qui est permis et valorisé dans un contexte donné. Il est ancré dans les relations de pouvoir qui façonnent les choix, les expériences et les opportunités. Ces relations de pouvoir influencent tous les aspects de la vie d'un individu à toutes les échelles, du ménage à l'échelle mondiale. Le genre ne fait pas uniquement référence aux femmes, mais également aux hommes et à ceux qui ne s'identifient ni à l'un-e ni à l'autre, et aux relations entre eux/elles.

**Violence sexiste :** La violence sexiste se réfère aux actes nuisibles (physiques, économiques, sexuels, psychologiques) à l'encontre d'un individu du fait de son genre. Bien que les hommes et les garçons divers puissent être victimes de violence sexiste, les femmes, les filles et les personnes dont le genre est non-conforme en sont le plus fréquemment les cibles, car la violence sexiste est ancrée dans l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes.

**Champion-ne-s de la dimension genre :** Personne qui soutient et favorise les efforts de justice de genre. Les responsabilités de cette personne ne sont pas nécessairement formelles, mais il ou elle est passionné-e par la question et bien informé-e.

**Égalité des genres :** Les Nations Unies définissent l'égalité des genres comme la réalisation de l'égalité des droits, des opportunités et des responsabilités entre tous-tes. L'égalité des genres signifie que les droits, les responsabilités et les opportunités des individus ne dépendent pas de leur sexe à la naissance. L'égalité des genres est fondamentalement une question de pouvoir.

**Égalité des genres et inclusion sociale :** L'égalité des genres et l'inclusion sociale sont un droit humain fondamental et une condition préalable à l'amélioration des résultats en matière de développement. L'égalité des genres et l'inclusion sociale ont trait à l'amélioration des moyens de subsistance, des actifs et des services pour tous·tes, y compris les femmes, les filles, les personnes dont le genre est non-conforme, les personnes pauvres et celles qui sont exclues, p.ex. les personnes handicapées, autochtones etc. Elles favorisent des politiques, des programmes et des attitudes plus inclusifs, et amplifient la voix et l'influence de tous·tes.

**Justice de genre :** La justice de genre est définie comme l'égalité complète et totale entre les groupes divers d'hommes et de femmes, de garçons et de filles, et de personnes dont le genre est non-conforme dans tous les domaines de la vie. La justice de genre est une question de droits humains. Un engagement envers la justice de genre requiert de prendre position contre la discrimination et l'exclusion fondées sur le genre, et contre la violence sexiste. La justice de genre met l'accent sur la redevabilité des détenteur·rice·s d'obligation envers le respect des droits humains, en particulier ceux des femmes, des filles, des personnes dont le genre est non-conforme, des personnes pauvres et exclues.

**Intégration de la dimension de genre :** L'intégration de la dimension de genre se réfère à l'intégration d'une perspective d'égalité des genres de l'ensemble des politiques, plans, processus et programmes organisationnels. L'intégration de la dimension genre n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'y arriver. C'est un processus qui traite et évalue les activités externes d'une organisation et son fonctionnement interne. L'objectif de l'intégration de la dimension genre est de prendre en compte les besoins et les contraintes auxquels tous·tes, y compris les femmes diverses et les personnes dont le genre est non-conforme, font face, la satisfaction de leurs besoins et l'obtention de leurs droits, et la réalisation de l'égalité de tous·tes.

**Intersectionnalité :** Ce concept formulé en 1989 par Kimberlé Crenshaw désigne un outil d'analyse qui reconnaît et appréhende comment les aspects de notre identité tels que la race, la classe, la diversité, l'âge, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'aptitude ou le handicap se chevauchent et se recoupent pour créer des systèmes interdépendants de discrimination, de désavantages ou de privilèges.

**Groupes marginalisés ou exclus :** Ce sont les groupes qui sont victimes de discrimination ou d'exclusion engendrée par l'inégalité des relations de pouvoir, résultant souvent de normes sociales et de genre, ainsi que de facteurs économiques et politiques. La marginalisation est à la fois un processus et une condition qui empêchent les individus de jouir pleinement de leurs droits. Les individus peuvent être marginalisés pour plusieurs raisons : l'orientation sexuelle, la race, le genre, l'ethnicité, le déplacement etc. Les groupes marginalisés ou exclus comprennent, sans s'y limiter, les personnes dont le genre est non-conforme, les personnes handicapées, les personnes déplacées en interne, les peuples autochtones, les femmes, les filles, les jeunes et les pauvres.

## 2. Pourquoi traiter de l'égalité des genres ?

- **L'égalité des genres est au cœur du développement** : Des décennies de recherches ont produit des données solides montrant que le manque de priorisation de la vie et des moyens de subsistance des groupes vulnérables, en particulier des groupes divers de femmes, de filles et de personnes dont le genre est non-conforme, a des implications coûteuses (et intergénérationnelles), dont les coûts de capital de développement humain national, de productivité et de croissance, etc.
- **C'est économiquement judicieux** : La priorisation de l'égalité de tous·tes les citoyen·ne·s améliore la productivité et les résultats en matière de développement, et permet de lutter contre la pauvreté qui se perpétue de génération en génération. De plus, une représentation équilibrée des sexes dans le secteur de la gouvernance des ressources naturelles qui promeut la participation active des femmes, des filles et des personnes dont le genre est non-conforme aura des effets positifs sur la manière dont les questions de genre sont prises en considération et traitées.
- **Il s'agit d'un droit humain** : L'égalité des genres est une question de droits humains. La protection, la promotion et le plein respect des droits des groupes marginalisés et exclus sont la responsabilité de tous·tes. La discrimination des personnes fondée sur leur identité de genre est une violation de presque tous les traités sur les droits humains, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- **Il promeut le principe fondamental de la démocratie** : Bien que les femmes, les filles et les personnes dont le genre est non-conforme constituent plus de la moitié de la population mondiale, ils/elles continuent aujourd'hui, au 21<sup>e</sup> siècle, à être hautement marginalisé·e·s et sous-représenté·e·s dans les gouvernements ou les autres entités qui prennent les décisions. Cette situation continue à porter atteinte à la démocratie et à être préjudiciable à notre évolution en tant que société.